

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2024

Janvier - Février - Mars 2024

Les Infos de **MARSAC-SUR-DON**



02 40 87 54 77



info@mairie-marsacsurdon.fr



www.mairie-marsacsurdon.fr



| | |
|----|---|
| 2 | Editorial du maire |
| 3 | Informations municipales |
| 6 | Conseils municipaux |
| 10 | Expression de la liste minoritaire |
| 12 | Projets en cours |
| 14 | Vie de la commune |
| 14 | Vie de la Mairie |
| 15 | Les brèves |
| 18 | Vie associative, culturelle et sportive |
| 20 | Le CCAS |
| 23 | Ecoles |
| 25 | Associations de parents et petite enfance |
| 27 | En direct des associations |
| 32 | Intercommunalité |

du maire

Mes chers amis,

L'année 2024 vient de commencer, et la mi-mandat est maintenant passée ; avec mon équipe, fidèle, travailleuse, et nos agents, techniques et administratifs, dévoués et très attentifs, nous vous souhaitons une excellente année, douce, heureuse, pleine de satisfactions pour vous, vos familles, vos proches.

L'année qui vient de se terminer a vu notre commune douloureusement frappée par le drame survenu à la Colle le samedi 25 novembre, et j'adresse ici, à nouveau, nos condoléances les plus sincères à cette famille si douloureusement atteinte. Plus que jamais, notre communauté a fait preuve de solidarité, d'émotion respectueuse, et je vous en remercie très vivement.

L'année qui vient de s'écouler a vu la mise en œuvre de nombreux projets ; la Maison des assistantes maternelles est fonctionnelle depuis le mois de septembre, et les deux Stéphanie y accueillent vos enfants. Le mât téléphonique mobile est en place, et fonctionne bien, au grand soulagement de nos habitants ; nous avons pu vérifier l'utilité des travaux entrepris pour la rénovation du terrain de football lors des dernières pluies torrentielles de novembre.

Le PLU est maintenant en phase d'adoption finale par le Conseil Municipal, après écoute attentive des remarques que vous avez adressées à la Commissaire enquêteur durant le dernier trimestre. Nous avons dû tenir compte des contraintes législatives et réglementaires nouvelles qui limitent fortement les possibilités ; dans ce contexte, nous avons choisi d'accélérer le développement de la population, tout en préservant pour les années futures quelques surfaces complémentaires. Cette politique permettra à notre commune d'accueillir environ 70 familles nouvelles, ce qui représente près de 200 personnes.

La fête de la musique, organisée en juin, a été une grande Première couronnée de succès, et sera sûrement reconduite cette année ; les manifestations du CALM, de l'AHCM, de l'ASM, de la CSM, entre autres, participent avec un grand succès à l'animation de la vie communale. Bravo à toutes et à tous !!

Comme je vous l'écrivais il y a un an, la seconde moitié de notre mandat est consacrée à la revitalisation du cœur du bourg ; nous avons signé avec le Conseil Départemental un accord ; nous travaillons déjà, avec acharnement, sur un nouveau concept de pâtisserie, salon de thé, snacking, dépôt de pain ; nous travaillons également sur l'ouverture d'une annexe pharmaceutique, en relation avec l'ARS ; la seconde phase de la Maison de santé sera réalisée cette année, après l'ouverture très appréciée des locaux pour les infirmières et l'ostéopathe. Les difficultés liées à la situation de renchérissement des taux d'intérêt ne nous arrêtent pas dans notre objectif d'accueillir des nouveaux habitants, et les deux projets de lotissement avancent. L'aménagement des carrières va voir le jour cette année, grâce au soutien sans faille de la Communauté de Communes. A la fin du premier semestre, nous signerons, avec le Conseil Départemental, un Plan Guide Opérationnel, qui permettra de mettre en œuvre, dans les années qui viennent, tous ces projets, y compris ceux concernant la mobilité douce.

Notre objectif de bien vivre à Marsac est plus que jamais d'actualité, et le Conseil Municipal, les adjoints, le personnel de la Commune, y travaillent sans relâche.

Excellente année à tous.



Le Maire, **Hervé de Trogoff**



État civil



de novembre 2022 à décembre 2023

Naissances



| | |
|------------------------|-------------------|
| Riley THOMAS | 22 novembre 2022 |
| Télio MACÉ | 22 Mars 2023 |
| Charlie JARRY | 05 mai 2023 |
| Inès LE ROUX | 18 Juin 2023 |
| Ayssem AGUIR | 31 juillet 2023 |
| Ernest LOUVET DEFEBVRE | 11 septembre 2023 |
| Sofia CAPPATO | 28 septembre 2023 |
| Capucine BLAIS | 09 octobre 2023 |
| Solan BERNARDO | 25 octobre 2023 |
| Kristen BOYD | 31 novembre 2023 |

Décès



| | |
|---|-------------------|
| Jean MAHÉ, 67 ans | 21 décembre 2022 |
| Jean-Claude JOLIVEAU, 77 ans | 13 janvier 2023 |
| Sylvie RIALLAND veuve RIOT, 62 ans | 26 janvier 2023 |
| Jean HARROUET, 76 ans | 28 janvier 2023 |
| Claude JARNOUX, 82 ans | 3 avril 2023 |
| Magalie CHAPRON épouse PLAZA, 43 ans | 9 avril 2023 |
| Madeleine RAIMOND, 81 ans | 11 avril 2023 |
| Alice JUDALET veuve BESNIER, 91 ans | 15 avril 2023 |
| Yvonne HARDY veuve CHALET, 84 ans | 20 avril 2023 |
| Roger DUFRESNE, 84 ans | 10 mai 2023 |
| Jeanne BONDU épouse DUFRESNE, 74 ans | 11 mai 2023 |
| Marie LABARRE veuve CHEVALIER, 93 ans | 10 juin 2023 |
| Marie-Josèphe COUROUSSE épouse PHILIPPE, 85 ans | 11 juillet 2023 |
| Jean FOUCAT, 69 ans | 2 septembre 2023 |
| Paulette ROBIN, 90 ans | 25 septembre 2023 |
| Marie-Josèphe LOUET veuve BLAIS, 89 ans | 9 novembre 2023 |
| Diego SIMONS DE CASTRO BARBOSA, 1 an | 25 novembre 2023 |
| Lydia SIMONS DE CASTRO BARBOSA, 1 an | 25 novembre 2023 |
| Annick LIBERGE veuve JALABER, 99 ans | 6 décembre 2023 |

Mariages



| | |
|--------------------------------------|------------------------------|
| Benjamin LANGLAIS & Carole GONZALVEZ | 1 ^{er} juillet 2023 |
| Michel FERRÉ & Pascaline CROCHARD | 2 septembre 2023 |
| Jonathan GARAUD & Caroline RIGOLLET | 7 octobre 2023 |
| Laurent MABILAT & Emmanuelle MÉGIE | 18 novembre 2023 |
| Jean-Luc MARCHAND & Catherine DUPONT | 25 novembre 2023 |
| Arnaud HOUITTE & Sylvie JEANSOU | 25 novembre 2023 |

PACS



| | |
|-----------------------------------|------------------|
| Simon JACQUES & Léa GODIN | 19 Janvier 2023 |
| Sylvain PABOEUF & Fanny PERRIGAUD | 7 Mars 2023 |
| Nicolas ROBIN & Elodie HAROUY | 17 Avril 2023 |
| Thibaud GOSSET & Maud SICARD | 9 Mai 2023 |
| Tony FOURAGE & Charlène LEMAITRE | 4 novembre 2023 |
| Ludovic BLAIS & Pascale BOUCHAUD | 18 décembre 2023 |

Directeur de publication
Hervé de TROGOFF

Commission Communication
Géraldine PINSON-LERAY, Gilles COUROUSSE,
Dominique POUPARD, Julie DELORME, Nathalie FIOT,
Karen SALMON & Christian LE CALOCH

Mise en page
Production
mbg ouest.com

Publication



Impression Responsable
et Climatiquement Neutre

Les autorisations d'urbanisme & les taxes en 2024

Taxe d'aménagement (TA) = construction, reconstruction, agrandissement de bâtiments et aménagement de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison, abri de jardin, piscine, panneaux photovoltaïques...).

Elle est composée :

- d'une **part communale** = financement des équipements publics
- d'une **part départementale** = financement de la protection, la gestion et l'ouverture des espaces naturels sensibles et des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

$$TA = \begin{cases} S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal} \\ + \\ S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental} \end{cases}$$

> Un abattement unique de 50% pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :

- Aux 100 premiers m² des résidences principales
- Aux sociétés HLM
- Aux constructions abritant des activités économiques.

Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel pour 2023 :

- construction = 886€ /m²
- piscine = 250€ /m²

Taux communal 2023

(fixé par le conseil municipal de Marsac-sur-Don) = 3%

Taux départemental 2023

(fixé par le conseil départemental Loire-Atlantique) = 2,5%

Taux TAP = 0,40%

S = surface fiscale

Sommes des surfaces plancher clauses et couvertes dont la hauteur est > à 1,80m, calculée au nu des façades du bâtiment, déduction faites des vides et trémies

(cf : bulletin janvier 2023)

Taxe d'archéologie préventive (TAP) = financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.

Eligible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol (assainissement collectif...).

$$TAP = S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux TAP}$$

> **ATTENTION** Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année

Exemple 1

Construction d'une maison

d'une surface plancher de 100 m² + garage de 35 m²

TA

Communale

100 x (886x50%) x 3% = 1 329 €

35 x 886 x 3% = 930,3 €

Départementale

100 x (886x50%) x 2,5% = 1 107,5 €

35 x 886 x 2,5% = 775,25 €

Total TA = **4 142,05 €**

TAP

100 x (886x50%) x 0,40% = 177 €

35 x 886 x 0,40% = 124,04 €

Total TAP = **301,04 €**

Exemple 2

Construction d'un abri de jardin

de 20 m²

TA

Communale

20 x 886 x 3% = 531,6 €

Départementale

20 x 886 x 2,5% = 443 €

Total TA = **974,6 €**

TAP

20 x 886 x 0,40% = 70,88 €

Total TAP = **70,88 €**

Simulateur : <https://www.ecologie.gouv.fr/calcul-taxe-damenagement>



Permis de construire

jusqu'au 15 décembre 2023



| Numéro | Bénéficiaire |
|-------------------------|--|
| PC 044 091 21 C1008 M01 | M CARCOUET Fabien Mme WEILAND Coralie 7, rue du Prieuré |
| PC 044 091 21 C1012 M01 | Mme SUPIOT Céline 28, la Villegouée |
| PC 044 091 21 C1014 M01 | M PIVAUT Quentin 11, la Calvernais |
| PC 044 091 22 C1012 | M SCHOENFELD Sébastien Mme GENET Monique 32, la Calvernais |
| PC 044 091 22 C1016 | M SEZESTRE Aymeric Mme GILLET Shauna Treveleux |
| PC 044 091 23 C1002 | M RAULO Florian Mme PELLAN Stphanie 26, Fouy |
| PC 044 091 23 C1004 | SCEA LA JOLAIS la Jolais |

| Numéro | Bénéficiaire |
|---------------------|--|
| PC 044 091 23 C1007 | M DOUSSET Corentin Mme TEMPLE Noémie rue Jean Mermoz |
| PC 044 091 23 C1008 | GAEC LE SOUCHAY le Souchay |
| PC 044 091 23 C1011 | M RACAPE Johan 12, Fouy |
| PC 044 091 23 C1012 | Mme GORIN Lauriane M CHEVALIER Florian 17, Treveleuc |
| PC 044 091 23 C1010 | SARL LES ŒUFS NATURE la Châtaigneraie |
| PC 044 091 23 C1013 | EI ETABLISSEMENT LEPAROUX 1, la Sautais |
| PC 044 091 23 C1014 | M BRICARD Stéphane la Calvernais |



Tarifs communaux applicables en 2024

Salle municipale

| PARTICULIERS | Commune | Hors com. |
|--|----------------|------------------|
| Vin d'honneur | 59 € | 89 € |
| Journée | 130 € | 189 € |
| ½ journée | 86 € | 145 € |
| Journée supplémentaire | 124 € | 177 € |
| Prestation supplémentaire pour non-nettoyage | 215 € | 215 € |

| ASSOCIATIONS | Commune | Hors com. |
|--|----------------|------------------|
| Assemblée générale, réunion, vin d'honneur, galette, buffet froid sans utilisation de la cuisine | GRATUIT | 82 € |
| Evènement avec entrée payante ou utilisation de la cuisine | GRATUIT | 122 € |
| Représentation avec entrée gratuite | GRATUIT | 107 € |
| Prestation supplémentaire pour non-nettoyage | 215 € | 215 € |

| COMMERCIAL | Commune et hors commune |
|--|--------------------------------|
| Journée (de 9h à 18h) | 177 € |
| Demi-journée | 107 € |
| Organisateur évènementiel | 532 € |
| Caution | 215 € |
| Prestation supplémentaire pour non-nettoyage | 215 € |

Salle "Les 3 Arches"

| PARTICULIERS | Commune | Hors com. |
|--|----------------|------------------|
| Salle entière Week-end (1 jour) | 678 € | 812 € |
| Salle entière Week-end (2 jours) | 954 € | 1.091 € |
| Prestation supplémentaire pour non-nettoyage | 315 € | 321 € |
| Utilisation du lundi au jeudi soir | 547 € | 678 € |
| Bar seul | 108 € | 146 € |

| ASSOCIATIONS 1^{ère} location gratuite | Commune | Hors com. |
|---|----------------|------------------|
| Tarif 1 journée (pour la seconde location) | 405 € | 537 € |
| Salle entière 2 jours | 810 € | 1.075 € |
| Prestation supplémentaire pour non nettoyage | 315 € | 321 € |
| Bar seul | 108 € | 146 € |
| Assemblée Générale sans repas (si + 120 personnes) | GRATUIT | 132 € |

| PODIUM ASSOCIATIONS HORS COMMUNE | |
|---|-------|
| Tarif 1 journée | 350 € |

| PODIUM ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE | |
|--|------|
| Tarif 1 journée | 30 € |

| Tarif applicable à tous | |
|--------------------------------------|-------|
| Location micro HF | 37 €* |
| Location vidéo-projecteur | 59 €* |
| Caution podium et sono mobile | 750 € |
| Caution micro HF et vidéo-projecteur | 210 € |

* gratuit pour les associations de la commune

Cimetière

| CONCESSIONS | |
|-----------------------------------|-------|
| Concession terrain trentenaire | 188 € |
| Concession terrain cinquantenaire | 295 € |

| CAVES URNES | |
|-------------------------------|-------|
| Concession columbarium 15 ans | 193 € |
| Concession columbarium 30 ans | 341 € |

Animaux errants

| Chiens et autre animal | |
|-------------------------------|------------|
| Capture d'un chien ou autre | 35 € |
| Pension journalière | 16 € /jour |

Toute journée commencée sera due (les frais éventuels de vétérinaires seront à la charge du propriétaire)

Ventes communales

| | |
|----------------------------------|--------|
| Photocopie | 0,20 € |
| Droit de place (3 heures) | 7 € |
| Terre végétale (m ²) | 7 € |
| Bois : chêne | 22 € |
| Bois : tout venant | 18 € |



Décisions du 24 janvier 2023

Le Conseil Municipal :

- Décide
 - d'accepter l'opération de réfection de la toiture de la maison de santé sur la partie basse du bâtiment principal (hors préau et réserves) ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de subventions DETR 2023
 - d'accepter les modalités de financement présentées en séance : subvention DETR 2023 pour 7 041,41 € + autofinancement pour 13 076,91 € soit un plan de financement total de 20 118,32€ HT



Décisions du 3 mars 2023

Le Conseil Municipal :

- Prend acte du remplacement d'un conseiller municipal à la suite de sa démission auprès de la collectivité, celle-ci entraînant la nomination du conseiller municipal suivant sur les listes à savoir Madame Jacqueline HEUZE pour la liste « Bien vivre ensemble à Marsac-sur-Don » ;
- Approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du (CFU) 2022, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion :
 - donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique ;
 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

BUDGET PRINCIPAL

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Total | |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 0,00 € | 388 686,89 € | 0,00 € | 70 000,00 € | 0,00 € | 458 686,89 € |
| Opérations de l'exercice | 567 058,45 € | 620 801,14 € | 968 330,52 € | 1 187 888,62 € | 1 535 388,97 € | 1 808 689,76 € |
| TOTAUX | 567 058,45€ | 1 009 488,73 € | 968 330,52 € | 1 257 888,62 € | 1 535 388,97 € | 2 267 376,65 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | + 442 429,58 € | | + 289 558,10 € | | + 731 987,68 € | |

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Total | |
|-----------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 0,00 € | 178 959,60 € | 18 720,37 € | 0,00 € | 18 720,37 € | 178 959,60 € |
| Opérations de l'exercice | 7 756,72 € | 24 056,48 € | 24 056,48 € | 26 677,21 € | 31 813,20 € | 50 733,69 € |
| TOTAUX | 7 756,72 € | 203 016,08 € | 42 776,85 € | 26 677,21 € | 50 533,57 € | 229 693,29 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | + 195 259,36 € | | - 16 099,64 € | | + 179 159,72 € | |

BUDGET ANNEXE AUBERGE

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Total | |
|-----------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 0,00 € | 21 717,96 € | 0,00 € | 1 684,63 € | 0,00 € | 23 402,59 € |
| Opérations de l'exercice | 2 810,40 € | 10 999,93 € | 11 756,83 € | 14 924,13 € | 14 567,23 € | 25 924,06 € |
| TOTAUX | 2 810,40 € | 32 717,89 € | 11 756,83 € | 16 608,76 € | 14 567,23 € | 49 326,65 € |
| RESULTATS DEFINITIFS | + 29 907,49 € | | + 4 851,93 € | | + 34 759,42 € | |

- Adopte, à 15 voix « pour » et 4 « abstentions », les budgets primitifs 2023 arrêtés comme suivent :
 - Budget Fonctionnement
 - > dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour 1 142 387,00 €
 - > dépenses et recettes pour la section d'investissement pour 1 069 633,20 €
 - Budget assainissement
 - > dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour 41 099,64 €
 - > dépenses et recettes pour la section d'investissement pour 220 259,36 €
 - Budget auberge
 - > dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour 22 351,93 €
 - > dépenses et recettes pour la section d'investissement pour 40 907,49 €.
- Autorise Monsieur le Maire, pour le budget principal et le budget annexe Auberge, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - fonctionnement : 7,5 %
 - investissement : 7,5 %
- Approuve, à l'unanimité le maintien des taux d'impositions à leur niveau de 2022. Les taux d'imposition 2023 sont les suivants :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,31 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,10 %
- Décide, à l'unanimité
 - de renouveler le contrat RGPD avec la société SMA NETAGIS pour un prix de 748,50 € HT
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.
- Prend acte du Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau des services publics d'eau potable 2021 d'Atlantic'eau.
- Approuve à l'unanimité :
 - d'adopter la demande de subvention relative à l'opération d'aménagement intérieur de la MAM
 - de solliciter l'aide de la CAF pour un montant de 32 089,76 €
 - d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération
- Donne, à l'unanimité, un avis favorable au règlement de la participation aux frais de fonctionnement concernant la prise en charge d'enfants domiciliés à Marsac-sur-Don et scolarisés à l'école publique « les Marronniers » de la Grigonnais, qui s'élève à 1 549,32 € pour l'année scolaire 2022/2023.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le bail professionnel au profit des infirmier(e)s et l'ostéopathe, preneurs des baux. Les baux portent sur une surface de 73,80 m² du bâtiment sis 13 rue St-Léger. Les loyers annuels sont de 4 326,72 € mensualisé à 360,52 € s'ajoute une provision de charges mensuelle de 100 € pour les infirmier(e)s et de 2 263,80 € mensualisé à 188,65 € s'ajoute une provision de charges mensuelle de 50 € pour l'ostéopathe.
- Décide, à l'unanimité :
 - d'approuver la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet avec la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2023,
 - de porter les crédits nécessaires au budget.

- Approuve à l'unanimité les subventions 2023 ci-dessous

| ASSOCIATIONS | Montant 2023 |
|----------------------------|-----------------|
| La Cabane | 37 904 € |
| TTM | 150 € |
| ASM | 3 000 € |
| AHCM | 200 € |
| APEL Saint-Léger | 110 € |
| Amicale Laïque | 110 € |
| Bouquets marsacais | 110 € |
| Bricoler Don Couture | 110 € |
| CALM | 110 € |
| Caisse à Savon Marsacaises | 110 € |
| Don Qui Chante | 110 € |
| Club du Don | 110 € |
| Entraid Addict 44 | 110 € |
| Société de chasse | 110 € |
| Etoile Cycliste du Don | 600 € |
| Total | 42 954 € |

| ASSOCIATIONS | Montant 2023 |
|--------------------------------|--------------|
| ADAR 44 | 100 € |
| Comice Agricole Intercantonal | 100 € |
| RESTO DU CŒUR | 200 € |
| RÊVES DE CLOWN | 100 € |
| Don du Sang Nozay et sa région | 100 € |
| Secours Catholique | 100 € |
| Total | 700 € |

- Décide, à l'unanimité :
 - d'autoriser la création, à compter du 1^{er} avril 2023, d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet au sein de l'équipe technique,
 - d'inscrire les crédits correspondants au budget.
- Approuve, à l'unanimité, l'acquisition pour une réserve foncière, de la parcelle ZC 194p d'une surface de 15a 32ca, à proximité des 2 écoles et appartenant à l'indivision Maisonneuve, pour un prix maximum de 15 € TTC du m².
- Approuve à l'unanimité :
 - la demande au Conseil départemental d'inscription des itinéraires ci-après au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) : tour de l'étang, le Sentier de la Roche, le Sentier des Fées, le Sentier de la Fée Carabosse,
 - d'autoriser le passage des itinéraires sur les chemins suivants : la Voie romaine, les chemins d'exploitations n°142 et 155, les chemins ruraux n°5 et 10, la voie communale n°203,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de passage sur les propriétés privées,
 - de s'engager à informer préalablement le Conseil départemental dans le cas d'alinéation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution,
 - de s'engager à laisser les chemins ouverts et à les entretenir,
 - de s'engager à inscrire les chemins de préservation dans le PLU/PLUI.



Décisions du 30 mars 2023

Le Conseil Municipal :

- Approuve, à l'unanimité le maintien des taux d'impositions à leur niveau de 2022. Les taux d'imposition 2023 sont les suivants :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,31 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,10 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale : 15,22 %.
- Autorise, à l'unanimité, les acquisitions et les cessions de parcelles, énoncées aux articles 1 à 3, dans le cadre de la régularisation du chemin rural du village de « Launay de Bouin » et charge l'étude de Maître Eric BALLEREAU, sis 13 rte de Nantes, 44170 NOZAY, de cette opération.
- Autorise, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles concernées dans les conditions énoncées aux articles 1 à 7, précise que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune et charge l'étude de Maître Eric BALLEREAU, sis 13 rte de Nantes, 44170 NOZAY, de cette opération.



Décisions du 5 mai 2023

Le Conseil Municipal :

- Approuve à 15 voix « pour » et 3 voix « contre » le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.
- Approuve, à l'unanimité, la nomination de Madame Jacqueline HEUZE, titulaire au sein de la Commission Urbanisme et titulaire au sein de la Commission Adolescence.
- Approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 – Budget primitif telle que présentée :
 - Budget fonctionnement :
au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement pour 1 364 213,68 €
- Approuve à l'unanimité :
 - l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'Amicales des sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique dans le cadre de l'organisation du 125ème congrès départementale des Sapeurs-Pompiers de Loire-Atlantique,
 - l'inscription de la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours,
 - l'autorisation à Monsieur le maire de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- Décide d'attribuer, à l'unanimité, le montant maximum de l'indemnité de gardiennage de l'église soit 125,06 € pour 2023.
- Décide, à l'unanimité de participer à l'appel de fonds du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2023 à hauteur de 382 €.
- Approuve à 14 voix « pour » et 4 voix « contre » de poursuivre la mise en place du dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons pour l'année 2023.
- Approuve à 10 voix « pour », 5 voix « contre » et 3 absentions la mise en place de la location du podium aux tarifs suivants, pour l'année 2023 ainsi que l'application d'une caution de 750 € :
 - 30 € pour les associations marsacaises
 - 350 € pour les associations hors commune
- Prend acte de l'avis défavorable du Comité technique concernant l'aménagement du temps de travail (1 607h). Cet avis ne remet pas en cause l'organisation puisqu'il s'agit d'un avis consultatif.
- Procède au tirage au sort des jurés d'assises 2023, le résultat est le suivant :

| Nom, Prénom | Adresse | Date et lieu de naissance |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|
| ONILLON Chloé Angèle Cécile | 52, La Grande Vallée 44170 MARSAC-S/DON | 12/04/1990 SAINTE-CATHERINE (62) |
| LEBOUVIER Anne Marie | 16 imp. Hector Berlioz 44170 MARSAC-S/DON | 05/10/1953 CHEFFES (49) |
| FRESNEAU Joël | 1 rue de Beauvallon 44170 MARSAC-S/DON | 27/11/1947 CONQUEREUIL (44) |

- Approuve à l'unanimité, l'organisation du repas des aînés 2023 aux conditions citées dans la délibération.
- Décide à l'unanimité :
 - de confier la location-gérance d'Auberge à Monsieur KHATI à compter du 1^{er} juin 2023,
 - de fixer le montant du loyer mensuel à 1 250 € HT et le montant du cautionnement à deux mois de loyer soit 2 500 €,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.



Décisions du 11 juillet 2023

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité, la décision modificative n°2 du Budget primitif
- Approuve à 16 voix « pour » et 1 abstention l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 arrêté comme suit :
 - au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement pour 239 558,10 €,
 - au compte 002 « Excédent reporté » pour 50 000 €.
- Approuve à l'unanimité de signer une convention de location avec l'association « les Rayons de Couleurs » aux conditions suivantes :
 - location de la salle municipale tous les vendredis matin de 9h30 à 10h30 (hors périodes de vacances) du 01/09/2023 au 30/06/2024, à l'association de QI GONG « les Rayons de Couleurs » dont le siège social est situé à La Grigonnais,
 - montant du loyer annuel à 240 €,
 - autorisation du Maire à signer la convention de location ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.
- Approuve à 13 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstention la signature d'une convention d'objectifs avec l'association la Cabane pour une durée d'un an ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.
- Approuve à l'unanimité la signature rétroactive d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association la Ruche pour une durée de 4 ans (du 01/09/2021 au 31/08/2025) ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.
- Approuve à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes des 24 mai et 8 juin 2023.
- Approuve à l'unanimité de valider la phase Avant-Projet Définitif (APD) de la maison de santé pour un montant de 130 000 € HT.
- Approuve à l'unanimité suite au versement du legs de Monsieur Jean-Paul MELLIER :
 - de verser un tiers du produit net du legs à l'école publique « le Val du Don » qui sera géré par la Municipalité en accord avec la Directrice ou le Directeur de l'école « le val du Don »,
 - de verser un tiers du produit net du legs à l'OGEC « Saint-Léger »
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.
- Approuve, à l'unanimité, l'acquisition d'une bande de terrain (une partie de la parcelle cadastrée ZI 56) de 800m² (8 m x 100 m) au prix de 15 € TTC du m² soit 12 000 € TTC, afin d'avoir une réserve foncière pour un éventuel agrandissement du cimetière et de prendre la charge des frais de bornage et de notaire.



Décisions du 22 septembre 2023

Le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité de choisir la publicité de ses actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par affichage.
- Décide à l'unanimité :
 - de valider le montant provisoire du legs à savoir 350 613,54 €
 - de réaliser un premier versement de 100 000 € à l'OGEC Saint-Léger
 - de mettre à disposition la somme de 100 000 € à l'école publique « le Val du Don »
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- Décide à l'unanimité :
 - d'autoriser la SEM EnR – 44 à engager les études préalables nécessaires à l'analyse de la faisabilité des projets, avant de revenir vers le Conseil Municipal pour émettre un avis sur les projets définitifs,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.
- Décide à l'unanimité :
 - de procéder à la nomination de la voie du futur lotissement « le Moulin de la Roche »
 - de valider le nom « Rue Simone Veil »
 - de charger Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de JANS.
- Décide à l'unanimité :
 - de prononcer le déclassement du domaine public de la bande de terrain de 11 m² cadastrée ZX 95, située devant l'habitation
 - de prononcer le classement au domaine public de la parcelle cadastrée ZX 97 de 17m²
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents qui seraient nécessaires à l'aboutissement de cette opération.



Décisions du 1^{er} décembre 2023

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité, la décision modificative n°3 du Budget principal telle que présentée :
 - Section fonctionnement :
 - Diminuer de 8 000 € les dépenses du compte « Autre personnel extérieur »
 - Augmenter de 8 000 € les dépenses du compte « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé »
- Donne à l'unanimité un avis favorable au règlement de la participation aux frais de fonctionnement, pour deux élèves inscrits à l'école publique « les Marronniers » à la Grignonais, qui s'élève à 561,34 € pour l'année scolaire 2022/2023
- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de facturation et de recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif.
- Décide à l'unanimité :
 - d'approuver l'extension du périmètre d'Atlantic'Eau par adjonction de la commune de Saint-Sigismond au périmètre de la commune *Ingrandes-le Fresne sur Loire* membre de la communauté de commune du pays d'Ancenis, au 1^{er} janvier 2024 ou à la date fixée par arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle fusionnant les communes d'Ingrandes-le Fresne et de Saint-Sigismond.
 - d'acter la modification de l'annexe 1 des statuts d'Atlantic'Eau afin d'actualiser la liste de ses membres en application de la loi n°2015-911 du 07 août 2015 portant sur Nouvelle Organisation Territoriale de la République et de la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.
 - d'approuver la modification des statuts d'Atlantic'Eau.
- Adopte à 14 voix « pour » et 4 voix « contre » les tarifs communaux tels que présentés pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 ainsi que les modifications proposées :
 - Supprimer le forfait ménage
 - Appliquer la gratuité du micro HF pour les associations marsacaises
 - Appliquer une caution lors de la location de la sono mobile
 - Faire évoluer le forfait communal 2024 à 224,23 € par enfant en élémentaire et 1185,03 € par enfant en maternelle (conformément à la convention de Forfait Communal des classes sous contrat du 9 juin 2021).
- Décide à l'unanimité, de fixer les tarifs d'assainissement 2024 comme suit :
 - part fixe abonnement : 28,40 € HT
 - part consommable jusqu'à 40m³ : 0,33 € HT
 - part consommable au-delà de 40m³ : 0,81 € HT
- Approuve à l'unanimité :
 - la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (à 17h30 hebdomadaires) d'Adjoint technique territorial.
 - la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (à 22h45 hebdomadaires) d'Adjoint technique territorial.
- Approuve à l'unanimité la mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics de la fonction publique territoriale.
- Prend acte des transferts de crédits suivants :
 - Budget Auberge
 - Fonctionnement
 - Diminution des crédits de paiements de 288,66 € au chapitre 11 « Charges à caractère général »
 - Augmentation des crédits de paiements de 288,66 € au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »
 - Investissement
 - Diminution des crédits de paiement de 2 488,66 € au chapitre 21 « Immobilisations corporelles »
 - Augmentation des crédits de paiement de 2 200 € au chapitre 68 « Emprunts et dettes assimilées »
 - Augmentation des crédits de paiement de 288,66 € au chapitre 40 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »
 - Budget principal
 - Fonctionnement
 - Diminution des crédits de paiement de 60 000 € au chapitre « Charges à caractères général »
 - Diminution des crédits de paiement de 150 € au chapitre 014 « Atténuations de produits »
 - Augmentation des crédits de paiement de 60 150 € au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

L'intégralité des comptes-rendus de conseils municipaux est disponible sur le site de la mairie

www.mairie-marsacsurdon.fr



Votre mairie
vous propose




illiwap
L'APPLI QUI VOUS CHANGE
LA VIE !


**(((Suivez l'actualité
de la commune)))**



GRATUITE | SANS INSCRIPTION | SANS PUBLICITÉ

**TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI !**

DISPONIBLE SUR
 Google play

Télécharger dans
 l'App Store

DISPONIBLE AVEC
 AppGallery

www.illiwap.com

EXPRESSION DE LA LISTE MINORITAIRE



RÉVISION DU PLU : Les occasions manquées !

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de structurer le développement de la commune pour une durée de 10 à 15 ans. Le nouveau PLU est donc un enjeu majeur pour la commune. Nous ne pouvons que remercier tous ceux qui se sont engagés dans cette tâche, élus et professionnels de la commune, tant la tâche est exigeante pour conjuguer contraintes réglementaires notamment liées à la limitation de l'artificialisation des sols, souhaits des habitants et intérêts de la commune. Il doit aussi permettre le dynamisme de la commune, alors que depuis le début de cette mandature, chacun constate la disparition des commerces.

Les élus d'Une Nouvelle Impulsion Pour Marsac-sur-Don ne peuvent que constater les occasions manquées pour notre commune dans le cadre de la révision du PLU :

- Le faible nombre d'habitations nouvelles (67 sur 10 ans) qu'il s'agisse de constructions neuves ou de changement de destination de bâtiments en habitations aura des conséquences sur la dynamique de notre commune. Il est évident qu'avec si peu de constructions sur 10 ans susceptibles d'attirer les jeunes ménages avec des jeunes enfants, la pérennité des écoles est mise en cause.

- L'absence une nouvelle fois dans le PLU d'une zone artisanale. Envisagée à la sortie du bourg en direction de Nozay, l'impossibilité d'aboutir à sa création résulte d'un manque évident de stratégie du Maire sur cet aspect, même si on doit lui reconnaître cette qualité sur d'autres projets. Cette zone aurait pu permettre la création d'emplois qui font tant défaut à Marsac, une offre de visibilité pour les artisans marsacais qui de plus, en s'installant sur la zone auraient libéré de l'espace constructible. Cette zone artisanale créée avec des critères écologiques forts aurait été un gage d'une activité économique préservant l'environnement.
- Enfin dans ce nouveau PLU, il n'y a toujours pas d'espace réservé pour une éventuelle salle de sports, ce qui n'engageait pas la municipalité actuelle opposée à un tel projet, mais qui permettra à l'équipe municipale qui sortira des urnes dans un peu plus de 2 ans de la réaliser si elle l'a dans son programme. La municipalité n'a donc pas profité de cette occasion pour se constituer une réserve foncière qui lui aurait permis de maîtriser son développement.

Déjà les demandes de création de STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité) qui ne sont ni plus ni moins des dérogations au PLU pour des constructions dans des zones dont le classement ne l'autorise pas, arrivent en mairie, alors que ce dernier n'est pas encore adopté.

L'adoption du PLU sera proposée au Conseil Municipal du 25 Janvier 2024.

Révision du PLU Mise à disposition du rapport de l'enquête publique durant un an

Suite à la désignation de la commissaire enquêteur par la décision du Tribunal Administratif en date du 29/06/23, l'enquête publique s'est déroulée conformément à l'arrêté communal No.12723 du 24/07/2023, du vendredi 15 septembre 2023 (09h00) au samedi 14 octobre 2023 (12h30), soit 30 jours consécutifs.

Pendant la stricte durée de l'enquête, le public a pu :

- se renseigner sur le projet mis à l'enquête en consultant le dossier disponible :
 - sous format papier à la mairie de Marsac-sur-Don, siège de l'enquête aux heures et jours d'ouverture habituels au public ;
 - sous forme numérique sur le site de la mairie : www.mairie-marsacsurdon.fr
- déposer ses observations, remarques et propositions sur :
 - le registre papier disponible au siège de l'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie ;
 - l'adresse courriel dédiée : revisionplumarsacsurdon@orange.fr
 - rencontrer la commissaire enquêteur lors des 5 permanences proposées.

Trente cinq personnes sont venues consulter le dossier d'enquête.

Madame la Commissaire enquêteur, Aude Vouzellaud a rendu son rapport détaillé le 13 novembre.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce dernier est mis à la disposition du public pendant une durée d'un an en mairie et peut être consulté intégralement sur le site internet de la commune.

Le service Urbanisme de la mairie, reste à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.



Photo du rapport

Éclairage public

Afin d'améliorer la sécurité des piétons, des aménagements vont être réalisés cette année sur l'éclairage public en centre bourg.

Dès ce début d'année, un luminaire alimenté à l'énergie solaire va être installé sur le parvis actuellement mal éclairé de la salle « Les 3 Arches » .



Un candélabre supplémentaire est également prévu rue Saint Martin, entre la bibliothèque et le périscolaire.



Enfin, dans le cadre du projet de sobriété énergétique, une réflexion est en cours en vue de remplacer une partie des blocs lumineux à proximité de l'auberge de la Roche et du parking de proximité par un éclairage LED plus performant et moins énergivore.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Pour rattraper le retard de la France en matière d'énergies renouvelables, une loi a été votée en mars dernier favorisant le déploiement de nouvelles installations sur le territoire (loi APER).

Les communes peuvent désormais définir des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

La commune de Marsac-sur-Don, consciente des enjeux, procède actuellement au recensement des installations EnR déjà présentes sur le territoire (éoliennes, unités de méthanisation, établissements publics ou privés et maisons individuelles équipés de panneaux photovoltaïques, habitations dotées de pompe à chaleur ou de chaudières biomasse, ...) et poursuit sa réflexion sur le développement d'installations photovoltaïques sur le territoire. Deux projets communaux sont déjà identifiés et ont été présentés aux élus le 20 juin 2023 : un parc de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne décharge de Beau Soleil au lieu-dit « La Sautais » et une ombrière sur le parking de la salle « Les 3 Arches ». Par délibération en date du 23 septembre 2023, le Conseil Municipal a confié l'étude de ces 2 projets à la Société d'économie Mixte EnR44.



La municipalité poursuit également son action visant à une meilleure sobriété énergétique des bâtiments communaux et procède au remplacement progressif du chauffage des locaux encore équipés au fioul par de nouveaux équipements plus économes et plus vertueux (pompe à chaleur à la Maison de Santé et chaudière à pellets pour la mairie)

D'autres projets sont également à l'étude et vous seront présentés ultérieurement.



La carrière de Beau-Soleil

Le projet de remise en état du site prend forme.

- Le défrichage ainsi que l'abattage des arbres (en fond de carrière et ceux nécessaires à la mise en sécurité du parcours des futurs visiteurs) seront effectués au mois de Mars.

Viendront, dans un second temps :

- La sécurisation du site
- La remise en état de la maison des carriers
- La création d'un espace d'accueil
- La création du cheminement piéton
- La pose des panneaux explicatifs (avec une homogénéité de charte graphique sur tous les sites patrimoniaux de la communauté de commune)



Le projet est financé et accompagné par le service Tourisme de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval.



Carte d'identité et passeport

Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte d'identité ou de passeport, il est recommandé :

- D'effectuer une **pré-demande en ligne** sur le site ants.gouv.fr
- De prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes. **Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile.**

Les Communes équipées aux alentours de Marsac-Sur-Don sont :

- Nozay
- Derval
- Blain
- Châteaubriant
- Nort-Sur- Erdre
- Guémené-Penfao



Les délais d'attente pour un rendez-vous sont d'environ **6 mois**.

Distribution des sacs jaunes

La distribution annuelle des sacs destinés au tri sélectif se déroulera :

le **samedi 17 février de 9h00 à 12h00**
à la salle du Conseil.



Collecte des ordures ménagères

Il convient de rappeler que les poubelles et sacs jaunes doivent être déposés au plus tôt à 17H la veille du jour de collecte, soit le lundi impair pour le bourg et l'est de la commune et le lundi pair pour les villages situés à l'ouest de la commune.

Travaux dans la salle municipale

Des travaux d'embellissement vont avoir lieu dans la salle municipale entre le 28 septembre 2024 et le 28 décembre 2024.



Recensement militaire

Les jeunes marsacais doivent se faire recenser **dès l'âge de 16 ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant leur date d'anniversaire**. Pour cela, ils doivent se présenter à la Mairie de leur domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. Dès lors, la Mairie leur remettra une attestation de recensement.

Attention : ce document n'a plus de valeur pour certaines démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué. Seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de 25 ans (exemple : dossier inscription auto-école ...)





Repas des aînés

Le 21 octobre s'est déroulé, à la salle « les 3 Arches », le traditionnel repas des aînés.

Comme chaque année, l'ambiance était au rendez-vous.

Les membres du conseil municipal ont servi, avec plaisir et dans la bonne humeur, le repas des 140 personnes présentes.

Plus tôt dans la matinée, 42 repas avaient été livrés aux personnes dépendantes ou malades ne pouvant se déplacer à la salle. Ce portage de repas est une façon de participer, malgré tout, en dégustant les mêmes plats, au même moment.

Cette année, les repas étaient préparés par Thierry et Rose MÉTEAU (« le Marmiton ») et les tables étaient ornées des compositions florales d'Hélène Clavier.

Baptiste et Damien ont, comme l'année dernière, animé cette journée avec de la musique, des jeux et des sketches.

Comme semble le dire Pierrette, sur cette photo, « À L'ANNÉE PROCHAINE » !!!!



Illuminations de Noël

Cette année encore la magie de Noël a fonctionné avec le lancement de nos belles illuminations le 8 décembre dernier.

Cet évènement a rassemblé petits et grands, autour d'un chocolat chaud, d'un vin chaud et de friandises, offerts par la municipalité.

Un grand merci à l'Orchestre de l'école de musique de Blain qui a accompagné la balade aux lampions et a mis de la bonne humeur en ce début de soirée.

Merci également à Loïc pour son investissement dans l'installation de ces illuminations qui ont marqué le début des festivités de fin d'année.



Auberge de la roche

C'est avec plaisir que la municipalité a accueilli, début octobre 2023, le nouveau gérant de l'Auberge de la Roche.

M. Aziz KHATI, originaire de Champagne-Ardennes, a travaillé de nombreuses années en région parisienne.

Il a eu un véritable coup de cœur pour notre auberge et son étang.

Il vous accueille tous les midis du mardi au dimanche de 12H à 14H30 ainsi que le vendredi et samedi soir de 18H00 à 21H30.



Dispositif Argent de Poche

Cette année, la Mairie de Marsac-sur-Don a accueilli 6 jeunes de la commune, dans le cadre du « Dispositif Argent de Poche ». Le personnel de la Mairie les remercie pour leur implication et leur sérieux dans l'accomplissement des missions diverses et variées qui leur ont été confiées (Classement d'archives, travaux administratifs, espaces verts, ...).

Ce dispositif est reconduit toute l'année sur les différentes vacances scolaires en fonction des besoins des services et s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 18 ans résidant sur la commune de Marsac-sur-Don.

Les renseignements sont à prendre directement auprès de l'accueil de la Mairie ou par téléphone au 02 40 87 54 77. N'hésitez pas à vous inscrire !



Remerciements

La commune de Marsac-sur-Don remercie vivement les forces de gendarmerie et les corps des Sapeurs-Pompiers pour leur professionnalisme lors de leurs différentes interventions, toute cette année, sur notre territoire.

Rappel

La distribution du bulletin municipal annuel (janvier) est faite par la Poste.

Les flash-infos intermédiaires (tous les 3 mois) ne sont pas distribués. En revanche, ils sont disponibles dans une boîte distributrice installée dans le bourg à côté du porche, dans les commerces et à l'accueil de la Mairie.

Le Conseil Municipal des Jeunes Marsacais (CMJM)



Le CMJM a pour objectif de permettre aux jeunes de participer à la vie de la commune, de s'initier à la vie politique réelle, de collecter des idées, d'élaborer des projets au service de la collectivité.

C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, où des projets sont menés en lien avec la jeunesse. Faire partie du CMJM, c'est le moyen de s'exprimer et d'être ainsi le relais des jeunes auprès de l'équipe municipale.

Aujourd'hui, il est constitué de 16 membres, élus dans les écoles de la commune, qui travaillent actuellement sur 2 projets essentiels pour la commune : le feu d'artifice (qui aura lieu au mois de mai prochain) et le pumtrack (en cours).



de gauche à droite
 Debout : PODA Lisette, PODA Saandéa, BENOIT MONNIER Louïsie, CREQUER Sélène, JANVIER Thibault, HOUQUET Raphaël, CHATELLIER Ninon, HADDADI Elsa
 Assis : HAMON Léo, HAMON Mathis, BENAMEUR MONNIER Naël, LORET Ewen, DEUNF LE NAOUR Mathilde, FREREJOUAN Inès
 En incrustation : LAHEUX Joshua, COLLET Léon



Frelons asiatiques : n'oubliez pas vos pièges !

La période de piégeage démarre en général, au début du printemps, à une température avoisinant les 15°C, et se prolonge jusqu'à fin mai.

Cela correspond au moment où la reine (la fondatrice) débute seule la construction de son nid primaire ; il ressemble à une petite sphère de 5 à 10 cm de diamètre avec une ouverture vers le bas.

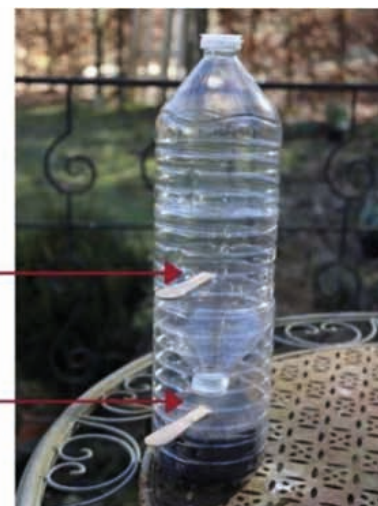
Quand il atteint la taille d'une petite pastèque, fin juin début juillet, beaucoup d'ouvrières sont déjà nées ; les migrations éventuelles, (pour manque de place), se font alors à ce moment, vers la cime des arbres, hors d'atteinte et de la vue pour former un nid secondaire.

C'est pourquoi, les piéger au préalable est une nécessité.

Piège pour femelle fondatrice de frelon asiatique

Entrée (trou de 9 mm)

Sortie (trou de 5,5 mm)



Vous trouverez toutes sortes de pièges dans les commerces, mais, quand la fabrication est artisanale, le piège doit être le plus sélectif possible afin d'éviter de tuer les abeilles, les mouches et les papillons.

C'est pourquoi, il est conseillé de percer la bouteille de trous d'un diamètre de 5 à 6 mm, en dessous de l'entonnoir, et de disposer au fond du piège une grille, des galets ou des graviers de manière à laisser s'échapper les insectes de taille inférieure et non ciblés.

Les pièges doivent être placés à côté des composteurs ménagers et arbres et arbustes à fleurs. Pour l'appât, utilisez un mélange composé de crème de cassis, de bière brune et de vin blanc. (Le sucre de la crème les attire, l'alcool fait fuir les pollinisateurs).

En résumé : pour éviter l'apparition d'un nombre trop important de nids secondaires (jusqu'à 1500 individus), il est conseillé d'agir de façon préventive en participant au piégeage des fondatrices, au printemps.



LA VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

Lecture publique

Rappel des heures d'ouvertures de la médiathèque intercommunale de Marsac-sur-Don :

- mardi : 14h/18h
- mercredi : 10h/12h
- vendredi : 16h30/18h30
- samedi : 10h/12h
- dimanche : 10h/12h



Renseignements :

Service intercommunal de Lecture publique

Tél : 02.40.81.03.33

mediatheque@cc-chateaubriant-derval.fr

mediatheques.cc-chateaubriant-derval.fr/accueil/bibliotheques



Forum des associations

Le Forum des associations a eu lieu le samedi 24 juin.



La prochaine édition est prévue le 7 septembre 2024.

Raid famille à l'étang de la Roche

Le samedi 8 juillet, cette manifestation était organisée par l'animation sportive départementale et financée par les O.I.S (Office Intercommunal des Sports).

7 épreuves étaient au programme : VTT, tir à l'arc, golf, parcours du combattant, kayak, tyrolienne et course d'orientation.





CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2024

| JANVIER | Manifestation | Association | Lieu |
|-----------------------|------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Vendredi 05 janvier | Vœux du Maire | Mairie | Salle les 3 Arches (19H00) |
| Samedi 20 janvier | Assemblée Générale | UNC | Salle municipale (10H30) |
| Dimanche 21 janvier | Compétition | TTM | Salle les 3 arches |
| Mercredi 24 janvier | Assemblée Générale | Club du don (aînés) | Salle municipale |
| Vendredi 26 janvier | Assemblée Générale | Amicale Laïque | Salle municipale |
| Samedi 27 janvier | Galette des rois | Entraid'addict | Salle municipale |
| FÉVRIER | | | |
| Dimanche 04 février | Compétition | TTM | Salle les 3 Arches |
| Samedi 10 février | Repas des bénévoles | CALM | Salle municipale |
| Dimanche 11 février | Loto | AHCM | Salle les 3 Arches |
| Samedi 17 février | Distribution Sacs jaunes | Mairie | Salle du conseil |
| Samedi 17 février | Choucroute de la mer | FCVM | Salle les 3 Arches |
| MARS | | | |
| Dimanche 3 mars | Puces des couturières | Bricoler Don couture et Compagnie | Salle les 3 Arches |
| Dimanche 10 mars | Compétition | TTM | Salle les 3 Arches |
| Samedi 16 mars | Repas | APEL école st Léger | Salle les 3 Arches |
| Samedi 16 mars | Amica'jeux | Amicale Laïque | Salle municipale |
| Dimanche 17 mars | Compétition | TTM | Salle les 3 Arches |
| Dimanche 24 mars | Assemblée Générale | CALM | Salle municipale |
| AVRIL | | | |
| Samedi 13 avril | Repas à emporter | Association Communale de Chasse | Préau de l'étang de la Roche |
| Dimanche 14 avril | Compétition | TTM | Salle les 3 Arches |
| MAI | | | |
| Dimanche 05 mai | Vide grenier | APPEL école st Léger | Etang de la Roche |
| Dimanche 05 mai | Compétition | TTM | Salle les 3 arches |
| Mercredi 08 mai | Cérémonie du 08 mai | UNC Mémoire | Monument aux morts / salle municipale |
| Samedi 25 mai | Feu d'artifice | CMJ/Mairie | Etang de la Roche |
| Dimanche 26 mai | Rando VTT/pédestre/cyclo | ORE | Préau de l'étang de la Roche |
| JUIN | | | |
| Dimanche 09 juin | Elections européennes | Mairie | Salle les 3 Arches |
| Dimanche 9 juin | Concert | Don qui Chante | Eglise |
| Samedi 15 juin | Fête de l'école | Ecole Val du Don | Parc de la mairie |
| Dimanche 16 juin | Kermesse | Ecole Saint Léger | Parc de la mairie |
| Samedi 29 juin | Fête de la musique | AHCM | Bourg |
| JUILLET-AOÛT | | | |
| Samedi 13 juillet | Soirée moules/frites | CALM | Parc de la mairie |
| SEPTEMBRE | | | |
| Dimanche 1 septembre | Balade gourmande | Calm | Salle les 3 arches |
| Samedi 7 septembre | Forum des associations | Mairie/associations | Salle les 3 arches |
| Dimanche 8 septembre | Assemblée Générale | Association Communale de Chasse | Salle municipale |
| Dimanche 15 septembre | Descente des caisses à savon | CSM | Bourg |
| OCTOBRE | | | |
| Samedi 19 octobre | Repas des aînés | Mairie | Salle les 3 arches |
| Samedi 26 octobre | Assemblée générale | Etoile Cycliste du Don et ORE | Salle municipale |
| NOVEMBRE | | | |
| Samedi 9 novembre | Soirée années 80 | AHCM | Salle les 3 arches |
| Dimanche 10 novembre | Cérémonie du 11 novembre | UNC Mémoire | Monument aux morts / salle municipale |
| Samedi 16 novembre | Repas | Etoile Cycliste du Don | Salle les 3 Arches |
| DÉCEMBRE | | | |
| Vendredi 06 décembre | Repas des bénévoles | CSM | Salle municipale |
| Samedi 14 décembre | Tournoi FIFA | FCVM | Salle municipale |



Violences conjugales : une aide financière sous forme de prêt ou d'une aide non-remboursable

Les violences conjugales touchent les femmes de tous les milieux sociaux et peuvent prendre différentes formes : harcèlement psychologique, physique, sexuel voire même économique par la privation de ressources. En cas d'urgence, il faut prévenir la police ou la gendarmerie.

L'une des mesures qui seront prises, sera l'éloignement du conjoint violent.

Souvent les victimes se retrouvent en difficultés financières pour faire face seules aux dépenses quotidiennes, aux frais d'avocats, etc. Le gouvernement, sur proposition de l'Assemblée nationale, a décidé de mettre en place une aide financière d'urgence, pour les victimes, sous la forme d'un prêt sans intérêt ou d'une aide non remboursable versée une fois selon le tableau ci-contre.

Montant de l'aide

en fonction de vos revenus et de vos personnes à charge

| Revenus | Parent seul | Parent + 1 enfant | Parent + 2 enfants | Parent + 3 enfants |
|---------------------------------------|-------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Inférieurs à 691,54 € | 607,75 € | 911,63 € | 1 093,96 € | 1 337,06 € |
| Compris entre 691,54 € et 1383,09 € | 486,20 € | 729,30 € | 875,17 € | 1 069,65 € |
| Compris entre 1 383,09 € et 2074,63 € | 364,65 € | 546,98 € | 656,38 € | |
| Supérieurs à 2074,63 € | 243,10 € | 364,65 € | 437,58 € | 534,82 € |

Pour bénéficier de cette aide contacter la CAF ou la MSA.

Familles monoparentales : une aide exceptionnelle

Comme chaque année, la prime de Noël 2023 est venue soutenir le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes. Mais cette année, elle a été majorée pour les familles monoparentales vivant sous le seuil de pauvreté.

D'un montant variant de 115 € à 200 € par foyer, ce coup de pouce financier a été versé automatiquement en même temps que la prime de Noël mi-décembre aux bénéficiaires. Aucune démarche particulière n'était donc à prévoir. Il suffit de respecter les critères d'éligibilité et, en plus, d'être un parent élevant seul ses enfants et vivant sous le seuil de pauvreté.

Si vous estimez être concernées et que vous n'avez pas bénéficié de cette aide, contactez la CAF ou la MSA.



Les soins à domicile SSIAD* et ESA* «lesoinchezsoi.fr»



Un travail en partenariat pour adapter la prise en soins à l'évolution de vos besoins

Dans l'objectif d'assurer un accompagnement de qualité, l'équipe collabore avec le CLIC, les Centres de Soins, les services d'aide à domicile, les équipes mobiles de soins palliatifs, l'HAD (Hospitalisation à domicile), les Infirmier(e)s Libéraux(ales), les Kinésithérapeutes, les Hôpitaux, les services du département délivrant les plans d'aide APA (Aide personnalisée d'autonomie)

Une équipe de professionnels qualifiés

Une équipe administrative : La directrice, assistée de la comptable et de l'assistante administrative assure la gestion du service

Des infirmières : L'infirmière coordinatrice, en collaboration avec les infirmières référentes, réalise l'évaluation des besoins, la coordination avec les partenaires, organise et supervise les soins effectués par les aides-soignantes.

Des aides-soignantes : Réalisent, sous la responsabilité des infirmières, des soins d'hygiène et de confort, des soins relationnels et préventifs.

Une psychologue : Dans l'objectif de soutenir les patients et leurs proches aidants, dans le cadre d'une évaluation ou d'un soutien.

Un ergothérapeute : Réalise les bilans pour l'équipe spécialisée mémoire avant l'intervention des assistantes de soins en gérontologie



accueil.ssiad@lesoinchezsoi.fr
02 40 28 94 37

*SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile
*ESA : Equipe spécialisée Mémoire



Déconjugalisation de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)

Une bonne nouvelle pour les adultes handicapés.

Le gouvernement, après un vote de l'Assemblée Nationale, a décidé la déconjugalisation du calcul du montant de l'AAH. Cette importante disposition qui va dans le sens de l'autonomie des adultes handicapés, est entrée en vigueur au 1er octobre 2023. Depuis cette date, le calcul de l'AAH ne prend plus en compte les revenus du conjoint. Les personnes célibataires ne sont donc pas concernées par cette disposition. Ce sont 80 000 adultes handicapés exclus sur les 120 000 qui vont percevoir désormais l'AAH.

Le calcul du montant de l'AAH ne dépendra plus que des ressources de l'adulte handicapé et du nombre d'enfants à charge.

- Les nouveaux bénéficiaires de l'AAH depuis le 1^{er} octobre 2023 relèvent automatiquement d'un calcul déconjugalisé de l'AAH. Ainsi, en devenant bénéficiaire de l'AAH après le 1^{er} octobre 2023 (c'est-à-dire que le dossier est adressé à la MDPH à partir du 1^{er} septembre 2023), le calcul de l'allocation a été automatiquement déconjugalisé.
- Pour les personnes handicapées en couple qui bénéficiaient avant le 1^{er} octobre 2023 de l'AAH, leur allocation a été recalculée automatiquement et revalorisée à partir du versement du mois de novembre 2023.
- Pour les quelques situations où la déconjugalisation de l'AAH aurait entraîné une baisse de son montant, le montant versé avant déconjugalisation de l'allocation a été maintenu.

Pour toute question s'adresser à la CAF ou à la MSA.

Une psychologue à votre écoute !

Depuis plusieurs années, la commune de Derval et les communes alentours dont Marsac-sur-Don, ont créé les conditions d'ouverture d'une consultation psychologique gratuite. Elle s'adresse aux enfants qui ne rentrent pas dans les apprentissages ou montrent des troubles du comportement, qui subissent des situations de harcèlement à l'heure où la parole se libère sur ces questions, et sur toutes les situations de mal-être propres aux adolescents. Ces consultations sont également ouvertes aux adultes en souffrance pour des situations de burn out, des difficultés d'intégration sociale, mais également pour des états dépressifs ou douloureux que peuvent engendrer les séparations, le deuil, ...

Madame BODIN reçoit gratuitement

le mercredi à Derval
sur rendez-vous
au 06 84 12 71 37



Transport solidaire



Comment ça marche ?

- 1/ Appeler le bénévole référent du téléphone du transport solidaire au 06 52 75 57 73.
 - 2/ Le bénévole référent transmet votre demande aux conducteurs de votre commune en priorité.
 - 3/ Le conducteur qui accepte de vous conduire vous recontacte pour convenir des détails de votre voyage.
 - 4/ Le conducteur passe vous prendre à votre domicile et vous conduit sur votre lieu de rendez-vous. Il vous reprend au même endroit et vous redépose chez vous.
 - 5/ A votre retour, vous défrayez directement le conducteur :
 - > 3€ pour les trajets aller/ retour de moins de 10kms.
 - > 0.35 € par kilomètre pour les trajets de 10kms et plus.
 Le nombre de kilomètre est calculé depuis le domicile du conducteur. Ce tarif couvre les frais de carburant et d'usure du véhicule du conducteur.
- Lors de votre tout premier voyage et chaque année, vous devrez adhérer à l'association en payant une cotisation de 10€. Cela vous permet d'être assuré lors de vos trajets et de soutenir l'association.

TRANSPORT SOLIDAIRE

DES CONDUCTEURS BÉNÉVOLES SONT DISPONIBLES DANS VOTRE COMMUNE !

Pour tout le monde pour tout type de déplacement ponctuel

vous avez besoin de vous déplacer mais n'avez pas de moyen de locomotion ?



Contactez-nous !

06 52 75 57 73



- Prévenir 48h à l'avance minimum.
- Informer en cas de situation particulière (fauteuil roulant, aide pour porter les courses...)
- Prévoir votre matériel (siège bébé...)
- Les conducteurs sont bénévoles et effectuent les trajets sur leur temps personnel, merci d'être ponctuel et aimable !

Bon voyage !





ADAR 44

L'ADAR44 est la 1^{ère} association sur le département, selon le Conseil Départemental de Loire Atlantique.

Depuis 1973, notre association aide et accompagne à domicile les personnes âgées, retraitées, en situation de handicap et fragilisées par la maladie.

Nos services sont organisés de manière à permettre à nos bénéficiaires d'être acteurs de leur projet de vie et en société tout en contribuant pleinement à leur bien-être.



Aussi, chaque année, ce sont plus de **10 000 personnes** qui font appel aux savoirs et aux compétences de l'ADAR44. Pour garantir un service de proximité avec nos adhérents, l'association dispose de 11 antennes de proximité réparties sur l'ensemble du département. La commune de Marsac-sur-Don est desservie par notre Antenne de Nozay.

ADAR44 - Antenne de Nozay
 2 route de Nort sur Erdre, 44170 NOZAY
 Accueil du public du lundi au vendredi de 8h à 12h, l'après-midi sur rdv à domicile

Plus d'informations :
www.adar44.com
relationclient@adar44.com
 02 40 16 90 05



Le Relais des Aidants

Vous accompagnez un proche en situation de dépendance ou atteint d'une maladie neuro évolutive : ALFa répit - le relais des aidants est là pour vous accompagner.

Le relais des aidants, plateforme d'accompagnement et de répit, financée par l'Agence Régionale de Santé, apporte un soutien aux proches aidants de personnes atteintes d'une maladie Neuro-évolutive : maladie d'Alzheimer et apparentées, Parkinson, AVC... C'est un lieu d'écoute, d'information et de formations pour aider à comprendre la maladie et les comportements qui y sont liés et découvrir des outils pour éviter de s'épuiser.

Nous pouvons vous rencontrer à votre domicile ou dans nos lieux de permanence.

- Dans cette optique, nous proposons également des activités :
- Ateliers Bien-être pour prendre soin de soi,
- Café Répit pour exprimer ses préoccupations en rencontrant d'autres aidants
- Formations pour connaître la maladie pour mieux accompagner votre proche
- Séjour répit pour partager du temps agréable avec son proche dans un cadre adapté et convivial,
- Rencontres conviviales pour sortir de chez soi et rencontrer d'autres personnes,
- ...

Toutes nos activités sont sur réservation. Nous sommes à votre écoute, alors n'hésitez plus, appelez-nous !



ALFa Répit – le Relais des Aidants
www.alfarepit.fr
 Plateforme d'accompagnement et de répit pour les Aidants

02.40.66.94.58
contact@alfarepit.fr



ÉCOLE SAINT LÉGER

La rentrée à l'école St Léger



Cette année, l'école Saint Léger a accueilli 81 élèves répartis dans 4 classes.

- PS/MS : **Lena Deunf Le Naour** (lundi/mardi/vendredi) avec **Flavie Branchereau** (ASEM)
- GS/CP : **Séverine De Mets** avec **Cathy Bertin** (ASEM)
- CE1/CE2/CM1 : **Charlotte Launay**
- CP/CM2 : **Aurélié Pelé**
- **Dominique Héry** assure le complément de temps de **Lena Deunf Le Naour** le jeudi.
- Poste d'adaptation : **Stéphanie Vines**

Projet de l'année : En route pour Paris 2024 !

Cette année 2023-2024 se déroulera sous les valeurs de l'olympisme.

En effet, tout au long de l'année, les élèves vont travailler et partager des moments sur le thème des Jeux Olympiques.

Non seulement le sport sera mis à l'honneur mais également des valeurs essentielles seront développées avec les élèves telles que le dépassement de soi, le partage, le développement durable ainsi que la solidarité.

Toute l'école partira pour la première fois en voyage scolaire (3 jours/2 nuits) à la découverte des sports maritimes.



D'autres temps forts marqueront l'année

Initiation au rugby et au golf foot de la GS au CM2

Bibliothèque, Piscine de la GS au CM2

Patinoire du CE1 au CM2

Anglais de la GS au CM2 et initiation à l'allemand pour les CM1/CM2 avec un professeur du collège Saint Joseph à Nozay

Repas de l'école, Carnaval, kermesse ...

Inscriptions année scolaire 2024/2025

Les enfants non scolarisés, nés en 2021 ou précédemment, peuvent déjà être inscrits, pour la rentrée prochaine.

Merci de prendre contact avec le chef d'établissement, pour convenir d'un rendez-vous (jeudi jour de décharge).



02 40 87 58 26

stleger.marsac@wanadoo.fr

Blog de l'école : marsac-stleger.fr



DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE DU VAL DU DON



Des nouveautés dans la cour de récréation

Cette année, les élèves de l'école ont eu la joie de recevoir de nouveaux aménagements pour la cour. L'arrivée de jardinières en fin d'année dernière a permis aux élèves d'effectuer des plantations lors du mois de septembre. Ils observent régulièrement le développement des plants. Ils ont également reçu de nouveaux bancs en bois. Ces objets ont été créés par l'IME Val-Lorie. La livraison des objets a été effectuée lors d'un moment d'échanges convivial.

Parmi les nouveautés, il y a également de nouveaux jeux, par exemple, des ballons de différentes tailles, un vélo-taxi pour les élèves de maternelle et des blocs de construction géants. Ces blocs peuvent être utilisés par tous les élèves et permettent de faire différentes formes (des cubes, des pyramides, ...). Ces nouveautés ont beaucoup plu aux élèves qui ont pu en profiter tous ensemble.

Une nouvelle recrue

Clémence Boussard, habitante de Marsac, est venue compléter notre équipe en tant qu'emploi civique. Ses missions sont de plusieurs ordres : mise en place de la bibliothèque d'école puis prêts de livres, accompagnement dans la vie quotidienne des élèves, mise en place d'activités lors des temps de récréation. Nous lui souhaitons la bienvenue !

Une classe de découverte pour tous, à Préfailles !

Les élèves de l'école Le Val du Don participeront à une classe de découverte à Préfailles au mois d'avril.

Ce sera alors le moment de découvrir le milieu marin, les particularités de ce paysage maritime et de vivre, tous ensemble, des moments collectifs forts (veillées, activités sportives et d'art sur la plage...).

Nous aurons une petite pensée pour Monsieur Mellier qui, par son legs à l'école, nous permet cette belle escapade pédagogique.

La commémoration du 11 novembre

Dimanche 12 novembre, les élèves des écoles de Marsac ont célébré l'Armistice de la Première Guerre mondiale aux côtés des élus, des membres de l'association des Anciens Combattants et des familles : discours, une minute de silence, dépôt de gerbes, remise de médailles, puis chant de La Marseillaise par les élèves et les jeunes du Conseil Municipal. Des moments rythmés par la fanfare pour honorer la mémoire des soldats morts pour la France.



L'équipe enseignante et éducative de l'école Le Val du Don vous adresse ses meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2024 !

Le cinécole pour tous

Tous les élèves de l'école Le Val du Don vont aller 3 fois au cinéma « Le Nozek » durant cette année scolaire.

Au mois de novembre, les élèves de maternelle sont allés voir « PiroPiro » (6 films d'animation poétiques et sensibles), ceux de CP/CE1 « Ernest et Célestine : voyage en Charabie » (film d'animation sur la musique et la justice) et les élèves de CE2, CM1, CM2 ont vu « Les gardiennes de la planète » (documentaire sur les baleines à bosse, essentielles à l'écosystème de notre planète). Ces visionnages sont suivis de temps d'échanges en classe.



Les inscriptions à l'école Le Val du Don

Les inscriptions à l'école primaire publique Le Val du Don s'effectuent tout au long de l'année en passant en mairie ou en prenant contact avec l'école.

Pour les inscriptions de septembre 2024 en petite section de maternelle (élèves nés en 2021), Catherine Lizé Dauvé, directrice, se tient à votre disposition pour échanger et vous faire visiter l'école.

Contact : Tél. 02 40 87 77 48

Mél. ce.0442736K@ac-nantes.fr



OGEC et APEL de l'école Saint Léger

En ce début d'année 2024, l'Equipe OGEC et APEL de l'Ecole Saint Léger vous souhaite une Belle et Heureuse Année 2024.



Pour cette rentrée 2023-2024 un nouveau système de Chauffage en aérothermie a été installé à l'école pour remplacer la chaudière à fioul.

L'école tenait à rendre hommage à Monsieur Mellier Jean-Paul pour son legs fait en faveur des enfants.

Ce geste généreux va permettre le financement d'actions visant à contribuer au bien-être des élèves.

Nous avons repris le rythme de nos réunions mensuelles ; et avons ainsi procédé à l'AG le 19 octobre, des deux associations APEL et OGEC.

En ce qui concerne L'APEL l'association perd quelques parents dont les enfants sont entrés au collège à la rentrée, c'est donc avec 9 membres actifs que nous débutons cette nouvelle année scolaire 2023-2024.

Ainsi le conseil d'administration de l'APEL a élu son nouveau bureau :

- Présidente : Hélène CLAVIER
- Vice-Président : Baptiste GRATON
- Trésorière : Caroline BOURSEAU
- Secrétaire : Pierre-Alexandre LAHEUX

Membres actifs : Elise Jamin, Coralie Weiland, Fabien Carcouet, Virginie Dondellinger, Shauna Gillet.

Maintenant vient l'heure du bilan du premier trimestre qui fut marqué par :

- La 1^{ère} édition de notre MARCHE de NOËL : l'Apel en collaboration avec l'équipe enseignante et l'équipe de l'OGEC ont offert à tous les petits écoliers de St Léger mais aussi à tous les Marsacais une soirée pleine de magie et de douceur à l'approche des fêtes, l'occasion de créer de la convivialité autour de chants de Noël et d'un bon vin chaud.
- La vente de nos pizzas en collaboration avec La Casa Bella de Nozay ; nous tenions à remercier tous les parents qui font l'effort de participer à ce type d'opération.

Notre joyeuse équipe de bénévoles APEL / OGEC vous présente ainsi qu'à tous vos proches tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024, en attendant de vous revoir très vite



Notre prochain RDV

Le samedi 16 mars

pour notre traditionnel REPAS d'école à thème à la salle « les 3 Arches » !!!

Soirée J.O animée et dansante

N'hésitez pas à en parler autour de vous, amis, voisins, grands-parents, cousins...tous sont les bienvenus pour cette soirée pleines de surprises....

Si vous souhaitez donner vos idées, nous aider à la mise en place de cet événement contactez-nous :

au 0687075712
clavier-h@orange.fr

Une autre date à noter dans votre agenda pour 2024 :

Le dimanche 5 mai

Vide-grenier à l'étang de la roche à Marsac.

Renseignements et réservations au 0687075712.

Amicale laïque

Graines d'Automne

Encore une fois, il a fallu se serrer un peu pour accueillir tout le public pour cette édition de Graines d'Automne à Marsac-sur-Don. Cette année, nous sommes heureux d'avoir pu proposer un concert du groupe Dola le dimanche 15 octobre. Emmené par la voix transperçante d'Anna, le groupe a transporté son auditoire vers des contrées mélodieuses de soul mâtiné de jazz.

Grand merci à Angelain et Emilie pour leur accueil !



Jus de pomme

Pour ce rendez-vous désormais traditionnel, les familles se sont retrouvées pour le ramassage de pommes et le pressage, une belle découverte pour les enfants sur la fabrication du jus de pommes. Malheureusement, l'évolution du climat avec une météo toute particulière, a avancé la période de maturité des pommes et la production de jus a été moindre cette année avec 200 litres.

Pour commander du jus de pomme, écrivez-nous sur l'adresse mail de l'Amicale Laïque ou contactez Julien au 06.74.67.38.87 ou Manuel au 06.26.54.45.38.



Marché de Noël

Nouveau succès pour cette édition du marché de Noël à la salle « Les 3 Arches ». Les artisans ont répondu présents, les parents et enfants ont pu découvrir avec émerveillement leurs productions. Chacun a pu également déguster différentes soupes préparées par les bénévoles, mais aussi de la tartiflette et des gâteaux.



Événements à venir

- Assemblée Générale le vendredi 26 janvier à 20h
- Cinéтик dans le cadre des *Semaines d'Éducation Contre le racisme et toutes les formes de Discriminations* en mars
- Amicajeux le samedi 16 mars
- Fête de l'école le samedi 15 juin

Contact

amicalelaiquemarsac@gmail.com

Le Club du Don

Un appel est lancé pour aider le **Club du Don** à renouveler son bureau.

Les activités du club sont variées et participent au dynamisme de la commune.

Une rencontre a lieu tous les quinze jours, le mercredi après-midi, pour diverses activités en salle ou en plein air : jeux de société, jeux de cartes, pétanque, palets...

Des rencontres sont aussi proposées avec les clubs voisins, en lien avec « générations mouvement » : danses en ligne, tarot, tournoi de pétanque

Le club organise également des manifestations : thé dansant, loto, repas, sorties en car ...

Si vous souhaitez vous investir au sein de l'association, n'hésitez pas à prendre contact avec les membres du bureau actuel ou avec la mairie.

Contact

Bureau

02 40 87 59 27

Mairie

02 40 87 54 77

L'assemblée générale aura lieu le **mercredi 24 janvier 2024** à 15h30, salle municipale, suivie d'une galette des rois.

Entraid'addict 44 à vos côtés

Réunion tous les 3^{èmes} vendredis de chaque mois à 20h, à la Salle Municipale.



Si vous ou votre entourage avez besoin d'aide pour toutes addictions, n'hésitez pas à appeler ou venir aux réunions.

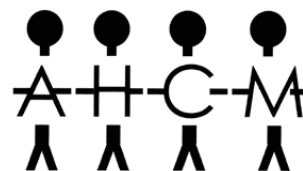
Contact

Roger COURCOUL

Tél. : 07 70 52 59 15

Email : roger.courcoul@orange.fr

L'AHCM



L'Association Humanitaire et Culturelle Marsacaise a continué sur 2023 à œuvrer pour apporter un soutien financier aux familles touchées par le handicap sur notre secteur ainsi que sur les communes voisines.

Les membres actifs ainsi que les bénévoles qui nous épaulent régulièrement vous ont proposé 3 animations avec entre autres une grosse nouveauté : la 1^{ère} édition de la fête de la musique « Quand la musique est Don » qui s'est tenue sur la place de l'église le 24 juin dernier.



L'ensemble de ces manifestations a permis d'apporter une aide financière pour plusieurs familles pour **un montant total de 5000€** :

- **Thays** 8 ans de Conquereuil pour le renouvellement de son fauteuil,
- **Virginie** adulte de St Aubin des Châteaux pour le financement d'un fauteuil électrique. Le don a pu se faire via l'association du volley de Derval,
- **Malo** 10 ans de St Vincent des landes pour l'achat d'une tablette et d'un logiciel spécifiquement étudié pour une communication alternative, facilitant les échanges du jeune garçon avec son entourage et permettant le développement de son autonomie.

Pour 2024, vous pouvez déjà noter dans vos agendas les dates de nos prochaines manifestations :

- Loto : 11/02/24 salle « Les 3 Arches »
- « Quand la Musique est Don » : 29/06/24 place de l'église
- Soirée Années 80 : 09/11/24

Au plaisir de vous y retrouver toujours aussi nombreux !

Les Bouquets marsacais

Les bouquets marsacais est une association d'art floral qui se réunit le vendredi après-midi de 14h à 16h30 une fois par mois.

Nous nous réunissons pour réaliser une composition florale dont le thème change à chaque fois en fonction des saisons.

Nous sommes encadrés par une personne qualifiée.

Les cours sont ouverts à tous et à toutes, les débutants seront les bienvenus.



Contact

M^{me} Marie Noëlle Morel

Tél. 06 69 71 17 44



FC Vay Marsac

Malgré des conditions climatiques défavorables, le FC Vay Marsac enchaîne les matchs en jonglant entre le stade Pierre Bréhier de Vay et le stade municipal de Marsac. N'hésitez pas à venir nous encourager !

Nous remercions les deux mairies pour l'entretien des terrains et des locaux, notamment le réensemencement à Marsac et le nouvel éclairage à Vay qui permet de travailler plus sereinement.

Nous remercions aussi toutes les familles pour leur confiance, tous les bénévoles pour leur aide au quotidien et tous les sponsors qui nous permettront d'équiper rapidement toutes les catégories en nouveaux maillots. La boutique est ouverte et vous permettra de vous équiper aux couleurs du club.

Pour rappel, nous avons des équipes dans toutes les catégories, dont des équipes féminines en entente avec l'ES Dresny Plessé. Nous dépassons aujourd'hui les 300 licenciés.

Les U18 M (en coupe Gambardella) et les seniors féminines (en coupe Pays de Loire) ont fait un joli parcours en atteignant le 3ème tour et en accueillant leurs homologues de Château Gontier. Les U11 ont participé au magnifique tournoi de LUSTVI à Issé les 28 et 29 octobre et ont pu se confronter à des clubs professionnels dont le Stade Rennais. Nos supporters ont même reçu le prix du meilleur public grâce à leurs fumigènes, perruques, drapeaux et tous leurs encouragements bienveillants.



Les deux premières manifestations du club ont été une réussite : 50 équipes au concours de palets de début septembre et près de 1000 plats à emporter vendus mi-octobre.

A vos agendas :

- le **concours de belotte** le 20 janvier 2024 à la salle polyvalente de Vay
- le **repas en salle** le 17 février à la salle Les 3 arches de Marsac (Choucroute de la mer / Bourguignon)

Contact

Notre site internet

fcvaymarsac.com

Suivez aussi notre actualité sur Facebook et Instagram !

Tél. : 06 37 90 89 17



Association Communale de Chasse de Marsac-sur-Don

L'association se compose de 20 chasseurs habitant la commune et les communes voisines.

Les chasseurs pratiquent leur loisir sur le territoire de l'association de chasse en respectant la réglementation départementale et nationale et ils sont soumis à un plan de chasse qui assure le développement durable des populations de gibiers.

L'association a organisé le 7 novembre 2023 une réunion sur le thème de la formation décennale à la sécurité. Celle-ci a été présentée par la Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique. Environ 40 chasseurs étaient présents.



L'association organisera son traditionnel repas à emporter le 13 avril 2024.

Si vous souhaitez y participer, contactez Jean-Paul LEVESQUE au 06 88 29 80 22



La Caisse à Savon Marsacaise

L'association « CSM-Caisse à Savon Marsacaise », tient à remercier ses bénévoles toujours plus nombreux chaque année. C'est grâce à tous que cette manifestation peut se réaliser, et qu'elle est si conviviale !

C'est également avec plaisir qu'un nouveau membre a rejoint l'équipe cette année : Kévin LAUNAY.

Malgré le temps incertain du début de journée, la réussite de la descente de caisses à savon 2023, a à nouveau été une très belle récompense pour l'association, qui a ainsi pu remettre un chèque de 800 € à l'AHCM, la solidarité inter-association a été le moteur de cette édition.

L'association CSM prépare d'ores et déjà la 5^{ème} édition de descente de caisses à savon, qui se déroulera le dimanche 15 septembre 2024. Les inscriptions seront disponibles courant du 1^{er} trimestre 2024, sur le Facebook de l'association : « CSM-Caisse à Savon Marsacaise ».

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement, et à nous rejoindre en tant que bénévole. Bonne humeur garantie !



Contact possible via la page Facebook, par mail : claudia.besnier@wanadoo.fr ou par téléphone :

| | | |
|--|---|--|
| Michaël BENOIT Co-Président 06 89 54 06 36 | Mickaël LAUNAY Co-Président 06 81 07 40 22 | Jean-Yves ALAIN Trésorier 06 09 47 46 80 |
| Claudia MARTIN Secrétaire 06 78 82 53 07 | Olivier FIOT Vice-Secrétaire 06 80 31 52 83 | |



UNC Marsac-sur-Don – Mémoire



Commémoration du 11 Novembre 1918

Précédé de la fanfare de Guéméné-Penfao, le défilé composé d'élus, des enfants des écoles avec leur famille, du Conseil Municipal des Jeunes, des sapeurs pompiers, de la gendarmerie, d'autorités militaires, d'adhérents de l'UNC, s'est rendu au Monument du Souvenir.



À l'issue de la cérémonie, les deux porte-drapeaux, Didier FRETILLET et Philippe ROBERT, ont reçu l'insigne et le diplôme d'honneur de porte-drapeaux pour leurs quatre années de service, marquant ainsi leur engagement et le passage de témoin à une nouvelle génération, au sein de l'UNC.

Pour clôturer la cérémonie, les enfants des écoles ont chanté notre Hymne National, rendant un vibrant hommage aux Morts pour la France.



Tennis de table marsacais

Le TTM a repris l'entraînement les vendredis soirs depuis la fin août avec un effectif constant et en accueillant de nouvelles recrues. Nous sommes maintenant plus d'une vingtaine à taper la balle le vendredi soir salle « Les 3 Arches » en toute convivialité.

Une équipe est engagée cette saison en Départementale 3, avec un bon résultat ce début de saison. Des jeunes recrues nous ont rejoint et nous souhaitons engager une équipe supplémentaire en D4 la saison prochaine. Vous êtes les bienvenus pour nous supporter les dimanches de matchs à la salle « Les 3 Arches ».

Nous sommes à la recherche de nouveaux joueurs (ou joueuses) pour compléter notre effectif en compétition.

Le bureau principal est toujours composé de Dominique Leveau, secrétaire, Michael Benoit, trésorier et Olivier Fiot président.

N'hésitez pas à vous renseigner sur notre club, ça ne coute rien ...



ESP 44

ESP 44
EMPLOI SOLIDARITÉ PROXIMITÉ

VOTRE EMPLOI LOCAL

Rejoignez notre équipe!

Offres d'emploi

- AGENT.E D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
- AGENT.E D'ENTRETIEN A DOMICILE
- AGENT.E POLYVALENT DES COLLECTIVITES

Vous recherchez un emploi ?



Vous souhaitez intégrer une équipe à taille humaine et donner de l'élan à votre parcours professionnel ?

Depuis 35 ans, nous proposons des **missions de travail sur les communes de Jans et Marsac-sur-Don** ainsi que sur celles de la Communauté de Communes de Nozay, en adéquation avec vos compétences et votre projet professionnel.

En parallèle, vous bénéficiez d'un **accompagnement par notre Chargée Emploi** avec conseils, mises en relation avec les entreprises qui recrutent, formations et d'autres solutions à votre disposition.

Nous recrutons !

9 Rue de l'Église - 44170 NOZAY
02 40 79 40 77 - accueil@esp-44.fr
www.esp-44.fr

Nos Horaires :

Accueil physique principalement sur RDV

| | | |
|-----------------|--------------|-----------------|
| Lundi | 9h00 - 12h00 | 14h00 - 17h00 |
| Mardi | 9h00 - 12h00 | Fermé au public |
| Mercredi | 9h00 - 12h00 | 14h00 - 17h00 |
| Jeudi | 9h00 - 12h00 | 14h00 - 17h00 |
| Vendredi | 9h00 - 12h00 | 14h00 - 16h30 |



ESP44 est une structure de l'économie Sociale et Solidaire, si vous souhaitez nous rejoindre, pensez à vérifier si vous correspondez aux critères d'insertion disponibles sur le site :

<https://communaute.inclusion.beta.gouv.fr/doc/emplois/les-criteres-deligibilite/>

Une bonne saison 2023 pour l'ORE et pour l'ÉTOILE CYCLISTE DU DON !



O.R.E.

La saison 2023 a marqué une belle reprise (après-COVID) au niveau de nos organisations, de nos effectifs et de nos activités !

817 inscrits aux « Rondes de l'Etoile » organisées par l'ORE et 1661 engagés aux différentes épreuves cyclistes organisées par L'EC DON. Notre repas annuel fêtant notre 35^{ème} anniversaire a remporté un vif succès (550 repas vendus dont 300 en présentiel à la salle « Les 3 Arches »). Nos effectifs se maintiennent autour des 75 adhérents.

Un grand merci à tous nos licenciés, à tous nos partenaires, à tous nos comités organisateurs, et à tous nos amis supporters et bénévoles toujours aussi nombreux à nos côtés !

Une mention toute particulière à l'association du CALM qui grâce au prêt de leur matériel contribue au succès de nos organisations ! Un grand merci également aux services municipaux toujours disposés à nous aider !



Une école de vélo toujours aussi dynamique



Un repas d'anniversaire empreint de nostalgie et d'ambiance

LES MEMBRES DE L'EC DON ET DE L'ORE VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2024 !

La Rando 2023 de l'O.R.E.

Je remercie tous les bénévoles pour la réussite de la rando 2023. Un chèque de 500 € a été versée à l'association « Les brassières de Paul ».

Chaque année, l'Organisation Rondes de l'étoile, organise, en partenariat avec l'Étoile cycliste du Don, une rando VTT, pédestre et cyclo.

Cette année, les organisateurs ont décidé de reverser une partie de la recette à une association caritative. Nous avons choisi l'association les Brassières de Paul, qui confectionne des brassières pour les enfants atteints de leucémie.

« Pour que le cathéter reste bien en place, les enfants doivent porter cette brassière, bien ajustée, confectionnée par des couturières bénévoles, dont un groupe travaille à Marsac. Cette somme va permettre d'acheter non seulement du tissu, mais également du matériel de couture pour continuer à coudre ces brassières indispensables au confort de ces enfants » explique Sabrina Duchemin, présidente de l'association les Brassières de Paul, et infirmière à Calais.



Théo Brard, président de l'ORE, vous donne rendez-vous le dimanche 26 mai 2024, pour la prochaine édition de la rando, VTT Pédestre, Gravel et cyclo à l'étang de la Roche.

Bricoler Don Couture et Cie

En septembre, l'Association Bricoler Don Couture et Cie a fait sa rentrée.

Nous nous réunissons le 3^{ème} mardi de chaque mois depuis plusieurs années, à partir de 19h30, à la salle municipale.

Couture, broderie, point de croix, etc... sont les projets pour apprendre et créer à tous les niveaux.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Nous organisons également pour la 4^{ème} fois des **Puces de Couturières le dimanche 3 mars 2024**, à la salle «les 3 Arches».



Venez nombreux et nombreuses faire le plein de bonnes affaires !

Contact

Tél. 06 79 12 48 28



PÔLE CULTURE



Saison culturelle intercommunale 2023-2024

Créer une programmation culturelle de territoire annuelle à l'échelle des 26 communes est un enjeu majeur de la politique culturelle intercommunale. Cette réalisation s'inscrit pleinement dans les objectifs stratégiques fixés dans le **Projet Culturel de Territoire 2022-2025** cosigné, en décembre 2022 par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, le Département de Loire-Atlantique et l'État- DRAC Pays de la Loire.

Initiée par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval à destination de tous ses habitants, cette première édition invite à porter un regard nouveau sur les richesses de nos patrimoines naturels, architecturaux et immatériels.

Itinérantes, « Les Intercalées » font escale dans 9 communes du territoire : Villepôt, Saint-Aubin-des-Châteaux, Saint-Vincent-des-Landes, Saint-Julien-de-Vouvantes, Rougé, Moisdon-la-Rivière, Louisfert, Derval et Châteaubriant. Spectacles, concerts, expositions et résidences.

Le programme à venir

Exposition

Le Quatuor à Cordes, en partenariat avec Musique et Danse en Loire-Atlantique.

Venez découvrir les origines du quatuor à cordes et vous sensibiliser avec les instruments qui le composent et les musiciens, compositrices et compositeurs qui l'ont fait vivre à travers les âges.

Du 8 janvier au 24 février au conservatoire intercommunal 6 rue Guy Môquet à Châteaubriant.

Spectacle

« Fables » d'après Jean de La Fontaine, Cie Pois Plume - Damien Marquais et Mélanie Vindimian

Vendredi 22 mars à 18h30

Durée : 45 min

Salle de l'Herminette à Rougé

Gratuit / Tout public à partir de 6 ans

Réservation possible :

02 28 04 66 33

culture@cc-chateaubriant-derval.fr

Concert tout public de Cécile Lecharme

Dimanche 5 mai à 16h

Eglise de Saint-Julien-de-Vouvantes

Gratuit tout public

Concert Musique atmosphérique de Cécile Lacharme avec les élèves du département cordes du Conservatoire

Mercredi 22 mai à 20h30

Théâtre de Verre à Châteaubriant, 3€

Réservations : 02 40 81 19 99

tdv.billeterie@chateaubriant.fr

Temps fort à Moisdon-la-Rivière à la Forge Neuve le samedi 8 juin 2024

Parcours d'Art extérieur issu de la résidence itinérante de Jérôme Blin et Gaëtan Chevrier, artistes-photographes. Autour du patrimoine et de l'eau.

Temps fort, ludique et culturel avec des associations du territoire intercommunal de 14h à 19h.

Concert tout public en temps fort de Cécile Lacharme avec un lever de rideau du conservatoire, la Forge Neuve à 19h.

Visites découvertes du patrimoine et balades via l'Office du tourisme Une visite du site de la Forge Neuve sera proposée à 17h par l'association Les Amis de la Forge Neuve. Et pour visiter autrement les lieux, venez profiter de belles balades.



FORMATION

Étudier à distance avec le Campus Connecté

En septembre dernier, 15 étudiants ont rejoint la promotion 2023-2024 du Campus Connecté, situé au Quai des Entrepreneurs, rue d'Ancenis à Châteaubriant. Ils ont commencé leur cursus en BTS, licence, bachelor, ... Tous les diplômes et les formations à distance peuvent être préparés au Campus Connecté.

Ces parcours sont accessibles aux néo bacheliers, étudiants en poursuite d'études, ils s'adressent aussi aux salariés en formation continue, en reconversion professionnelle, en VAE, aux personnes en recherche d'emploi...

Le Campus Connecté est une solution pratique pour les salariés du territoire qui souhaitent monter en compétence dans le cadre de la formation continue.

A partir du 17 janvier 2024 il est possible de créer son dossier sur la plateforme Parcoursup et de formuler jusqu'à 10 vœux.

Contact

campusconnecte@cc-chateaubriant-derval.fr

02 72 41 01 12



Un nouveau bâtiment pour les étudiants à la rentrée 2024-2025

54 étudiants ont débuté leur cursus de préparation au bachelor universitaire de technologie, option gestion administrative et commerciale des organisations (BUT GACO). Ils sont installés dans les locaux du lycée Saint-Joseph.

A la prochaine rentrée ils rejoindront le nouveau bâtiment en cours de construction par la communauté de communes sur le Pôle d'Activités de la Gare, face au Quai des Entrepreneurs, soit 700 m², ce qui représente un investissement de 2,1 M€ HT.



Les travaux d'extension et de réhabilitation de l'Espace Dauphins ont démarré

Ouvert en 1969, l'équipement sportif Espace Dauphins est doté d'un bassin de 50 mètres, il est l'une des deux piscines olympiques du département. Le chantier prévoit la réhabilitation de la grande halle du bassin de 50m, la construction de locaux techniques et la création de gradins. Le bassin actuellement en carrelage va être revêtu d'inox et le long couloir situé entre le Centre municipal des sports (CMS) et la piscine sera comblé, le long du bassin de 50 mètres. Quant au petit bassin destiné à l'apprentissage de la natation des plus petits, il verra sa surface doubler et passera à 150m².



Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 9,335 millions d'euros HT. La livraison du chantier est prévue pour fin 2025.

Chaque année, près de 27 000 élèves du territoire intercommunal, du CP à la classe de terminale, sont accueillis dans les espaces aquatiques à Châteaubriant dont 63% à la piscine Espace Dauphins.

Le saviez-vous ?

L'Espace Dauphins est utilisé par le Club Nautique Castelbriantais, le Club de Plongée Castelbriantais, les Lycées et collèges, les écoles primaires, les cours d'aquagym et leçons de natation, le Handisport ainsi que des créneaux d'accueil du public, le lundi de 20h à 21h30 et le jeudi de 12h à 13h30.



Une nouvelle école de trail avec l'animation sportive départementale



Information du Département



Dans le cadre de la rentrée scolaire 2023-2024 de l'animation sportive départementale, le Département de Loire-Atlantique lance une nouvelle école sportive de trail, dédiée à l'apprentissage de la pratique de la course à pied en milieu naturel.

À qui s'adresse cette école ?

- Aux enfants et jeunes de 9 à 14 ans

Que propose-t-elle ?

- Une activité physique adaptée à l'âge de votre enfant
- Les thématiques étudiées pendant l'année : pose de pieds, gestion de l'effort, hydratation, équilibre, respect de la nature, orientation...

Informations pratiques sur les cours :

- organisés les mercredis, de septembre à juin, de 14h 30 à 15h45 pour les 9-11 ans et de 15h45 à 17h pour les 12-14 ans
- Pratique de la discipline sur la base départementale d'Abbaretz, l'étang de la Roche à Marsac-sur-Don, le site de la Ville-au-chef à Nozay et à Guémené-Penfao
- Matériel nécessaire : chaussures de running et tenue adaptée à la météo
- 12 places sont ouvertes pour chaque catégorie d'âge

Inscriptions

Inscriptions sur loire-atlantique.fr/asd en indiquant la commune d'Abbaretz dans le moteur de recherche.

Renseignements auprès de Thierry Nerrière (Animation sportive départementale) :

thierry.nerriere@loire-atlantique.fr
ou 06 86 45 82 90

| ECOLE DE TRAIL 9-14 ANS | | | | |
|--|-------------|--------------|---------------------------------------|-------------------------|
| PERIODES | HORAIRES | PUBLIC | LIEU | Equipements |
| 1 ^{ère} période De mi septembre aux vacances d'Automne | 14H30-15H45 | 9/10/11 ans | Etang de la Roche/Marsac/Don | Chaussures de running |
| | 15H45-17H | 12/13/14 ans | RDV côté Préau/Ancien Camping/Auberge | gourde d'eau |
| 2 ^{ème} période Début Novembre aux vacances de noel | 14H30-15H45 | 9/10/11 ans | Base Départementale D'Abbaretz | Chaussures de running |
| | 15H45-17H | 12/13/14 ans | | gourde d'eau |
| 3 ^{ème} période Début Janvier aux vacances de février | 14H30-15H45 | 9/10/11 ans | Site de la ville au Chef à NOZAY | Chaussures de running |
| | 15H45-17H | 12/13/14 ans | | gourde d'eau |
| 4 ^{ème} période Début Mars aux vacances d'Avril | 14H30-15H45 | 9/10/11 ans | Base Départementale D'Abbaretz | Chaussures de running |
| | 15H45-17H | 12/13/14 ans | | gourde d'eau |
| 5 ^{ème} période Fin avril/Début mai à mi-juin | 14H30-15H45 | 9/10/11 ans | Etang de la Roche/Marsac/Don | Chaussures de running |
| | 15H45-17H | 12/13/14 ans | RDV côté Préau/Ancien Camping/Auberge | gourde d'eau, casquette |

D'autres Thématiques abordées

1^{ère} période : Faune et flore et environnement /Patrimoine

2^{ème} période : Initiation Premier secours

3^{ème} période : Environnement/faune et flore

4^{ème} période : patrimoine/environnement et/ou initiation aux premiers secours

5^{ème} période : Faune et flore/environnement

Ces thématiques seront abordées avec les 2 groupes en même temps de 14H30 à 17H.

DATES : 18 octobre; 20 décembre; 21 février; 17 avril; 12 juin



Faciliter ses déplacements avec l'autopartage : un service ouvert à tous

En quelques clics, empruntez un véhicule électrique en autopartage pour vous rendre à un rendez-vous, une sortie ou faire vos courses.

À Derval, la station autopartage avec 2 véhicules est installée sur le parking du Super U face à la gendarmerie. À Châteaubriant, les 2 véhicules sont sur le parking à l'entrée de la Maison de la Mobilité (Gare).

LES AVANTAGES

- Des déplacements à moindre coût
- J'ai une voiture à disposition, sans les frais d'entretien, d'assurance, de carburant.
- Je ne paie que la réservation et je suis assuré. La location comprend l'électricité consommée et les kilomètres effectués.
- Je n'émet pas de CO₂ et je roule aux énergies renouvelables.
- Je contacte mon **Espace France Service de Derval** ou la **Maison de la Mobilité de Châteaubriant** pour plus d'informations.

JE M'INSCRIS

Rendez-vous sur la plateforme en ligne « Clem' » :
www.clem.mobi/connexion
Créez un compte et réservez un véhicule.

JE RÉSERVE

Empruntez un véhicule du lundi au dimanche pour :

- une journée (créneau 5h-23h) : 20€ de frais de réservation
- une demi-journée (durée maxi 9h) : 10€ de frais de réservation

Un code vous sera envoyé par sms ou mail.

JE CONDUIS

- Réalisez l'état des lieux du véhicule avant le départ.
- Conduisez en vous assurant de pouvoir retourner au point de départ : l'autonomie est environ de 250km
- Un souci ? J'ai un interlocuteur disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Je le contacte au numéro reçu lors de ma réservation

JE REVIENS

- Restituez le véhicule à l'heure pour ne pas nuire à l'utilisateur qui suit.
- Vérifiez l'état du véhicule.
- Déposez les clés dans la boîte pour mettre fin à votre réservation.

Le Transport à la Demande Aléop

Le service de transport à la demande offre une liberté de choix des horaires de transport et propose un aller-retour par jour du lundi au vendredi sur une amplitude horaires étendue de 7h à 19h.

Ce service de transport collectif permet d'effectuer des déplacements de plus d'un kilomètre au sein du territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval. Le transport à la demande couvre les 26 communes de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et assure également la desserte du centre hospitalier de Châteaubriant et ses sites à Nozay et Pouancé.

C'est une solution facile de transport pour se rendre à un entretien d'embauche, une formation, aller à la piscine, au marché, effectuer une visite à l'hôpital, prendre le train à la gare ou l'autocar à un arrêt.

Comment ça marche ?

- Une inscription simplifiée par appel téléphonique lors de la première réservation.
- Un fonctionnement du lundi au vendredi, hors jours fériés.
- Un aller-retour par jour avec liberté du choix de l'heure entre 7h à 19h sur réservation la veille avant 16h (une heure au minimum sur le lieu de destination).
- Une confirmation SMS est envoyée avec rappel la veille et une heure avant le rendez-vous.

Les enfants et adolescents peuvent bénéficier de ce transport selon les modalités suivantes :

- De 0 à 5 ans, l'enfant doit être accompagné d'un représentant légal tout le long du trajet.
- De 6 à 9 ans, l'enfant peut être transporté seul à la condition qu'une autorisation écrite du représentant légal nous soit transmise au moment de l'inscription à la maison de la mobilité.

Si vous avez 70 ans et plus ou si vous êtes une Personne à mobilité réduite le véhicule viendra vous prendre à votre domicile pour vous emmener au lieu de votre choix.

Le tarif du trajet aller est de 2,60 € l'aller et 22€ le carnet de 10 tickets.

Les tickets sont en vente aux commerces tabac-presse place Charles de Gaulle à Châteaubriant, café Le Derval 3 rue de Rennes à Derval, café place de l'Eglise à Marsac-sur-Don et à bord des véhicules (penser à faire l'appoint).

Réservation auprès de la **Maison de la Mobilité de Châteaubriant-Derval** au 02 40 07 54 71 (joignable du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h30/le samedi de 9h à 13h)

et auprès de **Allô Aléop** au 09 69 39 14 14

(joignable du lundi au vendredi de 7h à 20h / le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h, hors jours fériés).





Les missions de *France Services* à Derval et Châteaubriant

A moins de 30 mn de chez vous, les agents France Services vous accompagnent dans toutes vos démarches administratives du quotidien : immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, demande de carte grise, retraite, allocations familiales, accès aux services en ligne...

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA et la Poste. A ces opérateurs nationaux s'ajoutent d'autres partenaires qui diffèrent d'une France Services à une autre et qui peuvent tenir des permanences dans la structure.

La France Services de Derval accueille au total près d'une trentaine de partenaires et permet ainsi d'offrir aux usagers un bouquet de services adaptés aux besoins des habitants. Au-delà des formalités administratives, les usagers ont également accès à des postes informatiques en libre-service permettant la création d'une adresse e-mail, une simulation d'allocations, la création d'un espace pour accéder aux services publics en ligne...

France Services, 18 A rue César Franck, 44110 Châteaubriant

02 28 04 62 75

franceservices.chateaubriant@cc-chateaubriant-derval.fr

du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

France Services, 14 rue de la Garlais, 44590 Derval

02 40 81 82 26

franceservices.derval@cc-chateaubriant-derval.fr

du lundi au jeudi : 8h30-12h & 14h-17h / vendredi : 8h-12h



Numéros utiles



SAMU
15



Gendarmerie
17



Pompiers
18



| | |
|---|--------------|
| Urgences européennes | 112 |
| Pompiers, police, SAMU pour les personnes sourdes ou malentendantes | 114 |
| SOS Médecin | 36 24 |
| SAMU Social | 115 |
| Pharmacie de garde | 32 37 |

| | |
|--|-----------------------|
| Allô Enfance Maltraîtée | 119 |
| Allô Service Public | 39 39 |
| Centre anti-poison | 02 41 48 21 21 |
| Drogue info services | 117 |
| ENEDIS Dépannage | 09 726 750 44 |
| GRDF Urgence Sécurité Gaz | 0 800 47 33 33 |
| Véolia Eau | 09 693 235 29 |
| N° vert Canicule Info | 0 800 06 66 66 |
| Point écoute jeunes | 02 40 35 47 73 |
| Point écoute parents | 02 40 35 00 88 |
| Sida info Service | 0 800 840 800 |
| Sécurité Sociale | 36 46 |
| SOS Urgences Mamans (garde temporaire d'enfants) | 02 40 73 90 30 |
| Violences Conjugales | 39 19 |



Associations, réfléchissez dès à présent sur la rédaction de vos articles à nous transmettre pour le prochain bulletin.

Horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
Le 2^{ème} samedi du mois de 9h00 à 12h30

